

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2024-2025

1. Intitulé du module : Interventions auprès des enfants

Code : S.ER.SO.2413.F.24**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 8**Langue principale d'enseignement** :

- Français

Autres compétences linguistiques :

- anglais (lectures – vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : présence obligatoire à l'introduction des situations et aux séminaires d'évaluation du module

3. Prérequis

- Avoir validé le module 1102 : développement de la personne
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient-es/client-es de réaliser les occupations souhaitées.

A7. Se familiariser avec les résultats de la recherche et en tirer des conclusions pour l'intervention.

B. Rôle de Communicateur-trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient-es/client-es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

B2. Permettre aux patient-es/client-es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient-es/client-es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur-trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient-es/client-es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur-trice de la santé : compétences

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile, l'institution et l'école, auprès des enfants et adolescents avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs occupations et leur participation sociale.
- Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescents dans le jeu et les loisirs, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires, selon les principes de la pratique centrée sur la famille et dans une perspective durable.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Intervention auprès des enfants I (4 ECTS) – 60 périodes

Contenus :

- Participation aux activités graphomotrices
- Participation sociale et relationnelle
- Participation aux routines et moments de transition
- Participation aux soins personnels

Unité 2 – Intervention auprès des enfants II (4 ECTS) – 46 périodes

Contenus :

- Gestion des comportements défis
- Préparation à la scolarité spécialisée
- Formation professionnelle
- Aménagement de l'environnement sensoriel

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note de présentation orale de groupe (moyenne des deux notes obtenues lors du séminaire du semestre 3 et celui du semestre 4) vaut 40% de la note du module. L'examen écrit individuel vaut 60% de la note du module.

Présentations orales en groupe : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (pertinence des contenus et des illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant-es d'un groupe obtiennent les mêmes notes pour les présentations orales pour autant qu'ils ou elles soient présent-es aux séminaires des semestres 3 et 4. Toute absence, peu importe la raison, aux séminaires ne permet pas à l'étudiant-e d'obtenir les notes de son groupe pour les présentations orales et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37.

En cas d'absentéisme, l'enseignant-e est en droit de contrôler la présence des étudiant-es.

L'examen écrit se présente sous la forme de questions de type QCM et de réponses à court développement. Il a lieu en semaine 18.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste en un examen écrit de même format (semaine 37 2025).

Répétition

Écrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Le module se déroule sur une année et la note du module est acquise au semestre 4.

10. Bibliographie principale

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8th ed.)*. Mosby.

Encarnaçao, P., Ray-Kaeser, S., & Bianquin, N. (2018). *Guidelines for supporting children with disabilities' play: Methodologies, tools and contexts*. De Gruyter Open.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4th ed.)*. Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach*. F.A. Davis Company.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists (2nd ed.)*. John Wiley & Sons.

Rossini, E. & Tétréault, S. (2020). *L'ergothérapie et l'enfant avec autisme de la naissance à 6 ans, guide pratique*. De Boeck & ANFE.

11. Enseignant.es

A. Borda, L. Decastel, C. Dufour, R. Garo, M. Katz, P. de Meyer, M. Macherel, J. Maeder, C. Newman, V. Perrelet, S. Ray-Kaeser

Nom de la responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le :

13 août 2024

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine